



# INFOS-RETRAITÉS

## VENDEE

Février 2023

### ÉDITORIAL

par Alain VIAUD

## Solidarité intergénérationnelle

Certains propos journalistiques énervent. Les retraités seraient tranquilles, en dehors du débat sur la réforme des retraites ! C'est faire fi des luttes que nous avons menées à chaque étape de la dégradation des acquis de la retraite par répartition. C'est faire fi surtout de notre solidarité si fortement exprimée lors des manifestations de janvier et février, et nous poursuivrons à chaque appel de notre confédération.

Alors oui, nous nous sentons pleinement concernés. Qui n'a pas un fils, une fille, un frère, une sœur, un ami inquiet ou, et en colère sur l'avenir que leur promet cette réforme ?

Et au-delà, conscients des problèmes du système de santé, des problèmes de la prise en charge de la perte d'autonomie, comment penser à des améliorations si les salariés de première et de deuxième ligne, qui tiennent à bout de bras ces systèmes défaillants,

voient leur avenir encore s'assombrir ?

Reste le fond du dossier. Faut-il rappeler que le refus motivé d'une mesure d'âge (les 64 ans) a été voté démocratiquement par notre congrès, voté par plusieurs générations de militants !

Ce non n'est donc pas une surprise et ce non n'est pas non plus un changement de stratégie de notre organisation mais bien une continuité de notre position qui s'accompagne aussi de nombreuses propositions pour mieux asseoir l'avenir de notre retraite par répartition.

C'est pour cela, que fidèle à elle-même, notre organisation demande le retrait d'une réforme qui de manière obsédante se fige sur la mesure d'âge ; mais notre organisation pointe aussi les acquis obtenus par les

concertations engagées avant le dépôt du projet en discussion au parlement.

C'est pour cela aussi que nous allons continuer à nous battre, jour après jour, pour d'autres acquis auprès des parlementaires.

La ligne rouge ne nous empêchera jamais de faire notre boulot syndical : nous opposer quand c'est nécessaire, rester une force de proposition et rechercher le maximum d'acquis pour les salariés de ce pays, c'est notre stratégie, elle n'a pas changé.

Soyons donc mobilisés et solidaires pour de nouvelles avancées

## SOMMAIRE

Page 1 : Éditorial

Page 2 : Dossier retraites

Page 3 : CDCA

Page 4 : Informations diverses

## Quelques éclairages... et bon à savoir

Les adhérents CFDT disposent d'un grand nombre d'informations données par notre confédération. Vous disposez de nombreux documents pour mobiliser autour de vous, signer et faire signer la pétition, répondre aux questions pour convaincre.

Au fur et à mesure de la mobilisation et du débat avec les parlementaires, nous vous ferons savoir les avancées obtenues.

Relevons, au-delà de la ligne rouge des 64 ans, quelques points durs à faire évoluer et qui constituent autant d'injustices :

- **44 annuités ou 43...** Comment, celles et ceux qui ont commencé à travailler tôt, peuvent subir un surplus d'annuités ?!!!
- **Sur la pénibilité**, le compte n'y est pas et d'autres critères doivent être reconnus... Cela concerne, notamment, nombre de professions en première et seconde ligne ;
- Le patronat doit être **contraint à garder ses seniors**. Un index ne suffit évidemment pas ;
- **La réduction des inégalités hommes – femmes** demande d'autres mesures de reconnaissance des trimestres pour les carrières incomplètes.

Reste un point particulier qui nous est cher et qui fait l'objet de luttes des retraités depuis de nombreuses années : **le relèvement des basses pensions**. Il semble, à l'heure où s'écrivent ces lignes que les **retraités actuels** seraient concernés par le relèvement du minimum à 85% du SMIC pour une carrière complète. Au fait, les 1 200 euros, c'est du brut ou du net ? Restons vigilants et quid des carrières incomplètes ? Va-t-on assister à un écart grandissant pour celles et ceux, surtout celles, qui ont des retraites partielles de 7 à 800 euros et parfois moins ?!!!

Sur ce point, il vous a été transmis l'intervention de Dominique FAVRE, la secrétaire générale de l'UCR. Lorsqu'on se plonge sur le mode de calcul des carrières incomplètes, on mesure la complexité. Cela ne nous empêche pas d'exiger l'application à toutes et tous du relèvement de **toutes les basses pensions**.

Oui, il y a, au-delà des luttes, du pain sur la planche pour faire pression sur

### Bon à savoir

## Le nombre d'allocataires du minimum vieillesse augmente de 3,4% en 2021

**F**in 2021, 656 900 allocataires perçoivent le minimum vieillesse (ASV et ASPA).

Le minimum vieillesse a connu un plan de revalorisation entre avril 2018 et janvier 2020, qui a eu pour effet d'accroître le nombre d'allocataires (+3,2% en 2018, +5,9% en 2019 et +5,6% en 2020) alors qu'il stagnait depuis 2013.

En 2021, la croissance des effectifs se poursuit à un rythme soutenu (+3,4%).

Source : Communiqué de presse de la Drees.

## Études

### CNRACL : forte augmentation de l'âge moyen de départ à la retraite en dix ans

**E**n 2021, la CNRACL, le régime de retraite des fonctionnaires hospitaliers et territoriaux, a attribué 68 642 nouvelles pensions de droit direct dont deux tiers sont issues de la Fonction publique territoriale.

Il faut ajouter 11 755 nouvelles pensions de droit dérivé (pension de réversion). L'âge moyen de départ à la retraite est passé de 58,4 ans en 2010 à 62,0 en 2021.

Cette hausse est due principale-

ment au relèvement de 2 ans de l'âge d'ouverture des droits, mais aussi de l'augmentation progressive de la durée d'assurance requise pour éviter ou réduire la décote, et de la réduction progressive de la part des fonctionnaires relevant de la catégorie active (départ à 57 ans), principalement à l'hôpital.

La pension moyenne mensuelle des nouveaux pensionnés (hors réversion) s'élève à 1 412 euros brut en

2021, en progression de 6,8% par rapport à 2010 (en euros courants).

Beaucoup de ces retraités ont quitté l'Île-de-France pour les régions de la façade atlantique, le Centre-Val de Loire, l'Occitanie et la Corse.

Source : Questions politiques sociales (QPS) Les brèves n° 16, Caisse des dépôts.

## Continuer la pression pour un fonctionnement plus efficient au service des personnes âgées et des personnes en situation de handicap

**Rappel :** Le CDCA est l'instance de consultation du département pour les problèmes des personnes âgées et en situation de handicap. Le CDCA dépend du conseil départemental. Il est présidé par une élue, Madame Rivière. Il est constitué de membres représentant les associations s'occupant des personnes concernées et les représentants des syndicats retraités et actifs des secteurs santé et social.

Notre représentant CFDT a été élu vice-président pour les personnes âgées. Il s'agit de notre camarade Joseph Allain. Il y a un deuxième vice –président pour les personnes en situation de handicap.

Bien que seulement consultatif, ce lieu doit être utilisé pour récolter des informations, interroger sur les problématiques des personnes âgées, donner notre point de vue, faire des propositions et suggestions.

Cela ne va pas de soit en Vendée, les élus étant habitués à fonctionner en vase clos

Vous pourrez le constater en lisant l'intervention de Joseph à la dernière réunion plénière du 9 janvier. Une intervention appréciée de tous les autres syndicats mais...

Nous vous tiendrons bien entendu informés des suites données à cette intervention.

**A signaler :** nous avons obtenu une rencontre régionale qui se tiendra début juillet. Bien que nous ne soyons pas maîtres de l'ordre du jour, nous allons préparer cette rencontre avec nos amis des syndicats des autres départements de la région. Une possibilité intéressante de comparer les fonctionnements des différents CDCA. Cela nous aidera, peut-être, à peser sur le fonctionnement du CDCA Vendée !!!

### Intervention CFDT séance plénière 9 janvier 2023

Tout d'abord, nous avons été désagréablement surpris de la modification d'horaire de cette séance. Ne prévoir que 2 h 30 de réunion plénière, nous semble très insuffisant pour faire vivre l'expression collective et démocratique de notre CDCA.

Bien que seulement consultatif, le Conseil Départemental doit comprendre et admettre que nous souhaitons « **servir à quelque chose** ». Etre consultatif, doit aussi permettre de poser des questions, donner un avis, et ne pas siéger pour seulement prendre connaissance de ce qui a été décidé dans telle ou telle instance sans pouvoir d'amender, améliorer les projets.

Par exemple à la découverte des décisions sur les dossiers « **d'habitat inclusif** » et la lecture de ceux retenus, le bureau ou une commission ad hoc auraient-ils soutenu les mêmes propositions ? Ce n'est pas sur. Pour l'année 2023 nous espérons être mieux associés aux discussions.

Pour intéresser le plus possible de membres du CDCA, il est souhaitable que nous puissions prendre le temps de nous parler, d'échanger des points de vue, comparer nos analyses.

Madame Rivière vous nous avez dit au dernier bureau que le déroulement de la plénière de septembre n'emportait pas votre satisfaction. Au contraire, nous avons reçu des encouragements pour un déroulement plus dynamique que lors du mandat précédent – présence des vice-présidents en tribune, expressions diverses des présents. Considérer que telle ou telle question ou déclaration dépasse les prérogatives du CDCA, parce que, hors champ de compétences ou questions estimées « **politique** », ne correspond pas à ce que nous souhaitons faire vivre en nous engageant de façon bénévole et militante en cette instance.

A notre avis, exprimer les préoccupations des hôpitaux, soit au national, soit au plan départemental doit absolument pouvoir se faire ici, puisque les élus du département exercent aussi une responsabilité « **politique** » dans le sens noble du terme. Oui il est du devoir de nos organisations syndicales, de nos associations d'interpeller les administrations, les députés, les sénateurs, pour faire remonter des doléances, et le CDCA peut agir.

Constater que de trop nombreux patients ne sont pas pris en charge correctement à leur arrivée aux urgences, et parmi eux surtout des personnes âgées ou des personnes handicapées, nous oblige à tirer des sonnettes d'alarmes près des décideurs de notre pays. **Nos interrogations ne visent pas le directeur départemental de l'ARS**, lequel doit appliquer des orientations fixées par le gouvernement, nous souhaitons simplement qu'il soit le relais près des instances supérieures.

Une des responsabilités primordiales du département, c'est d'assurer la prise en charge des personnes âgées en leur domicile, mais les difficultés de recrutement, d'attractivité des niveaux de salaire pour les métiers d'aide soignants et aides à domicile, entraînent inévitablement des conséquences pour ces populations.

Plusieurs recoupements d'informations annoncent que de nombreux EHPAD terminent le bilan de l'année 2022 avec des déficits plus ou moins conséquents. Dans l'attente d'analyser les raisons de ces situations, il serait judicieux que les financeurs puissent envisager des mesures d'accompagnement, d'ajustements pour éviter de porter préjudice, aux résidents ou aux salarié(e)s.

Une autre préoccupation nous alerte aussi, c'est l'importance -voire la prédominance- des sociétés privées qui s'engouffrent sur ce créneau, pour en tirer des bénéfices financiers. Même si des conventions doivent fixer leurs règles d'intervention, le département est il en mesure de contrôler l'exécution des tâches, du temps de

# L'agenda

16 mars 2023 : Rencontre des adhérents de l'UTR

1er juin : Voyage à la presqu'île de Rhuy

6 au 10 Juin : Congrès de l'UCR

23 novembre : Congrès de l'UTR Vendée

## Quelques informations pour 2023

### CALENDRIER

2023 est une année de congrès

Le Congrès de notre organisation nationale (l'Union Confédérale des Retraités) se tiendra à Valence du 6 au 8 juin 2023. Ce rendez-vous a lieu une fois tous les quatre ans ; il réunit tous les syndicats CFDT de retraités. Notre syndicat enverra une délégation. Le conseil va débattre du projet d'orientation. Votre journal reviendra sur cet événement important.

Le congrès du syndicat CFDT des retraités de la Vendée aura lieu en fin d'année, le 23 novembre 2023. Lui aussi se tient une fois tous les quatre ans. Il sera l'occasion de faire le point sur notre activité et de déterminer nos principaux objectifs pour le prochain mandat. Il fera aussi l'objet d'un important turn-over de militants. D'ores et déjà des commissions du conseil réfléchissent à la tenue de ce rendez-vous qui se tiendra au Poiré sur Vie. Nous vous inviterons, vos structures de proximité que sont les ULR et SSR vous inviterons à participer à la préparation de cet événement, à y participer le 23 novembre, à vous engager. Merci de votre participation.

### COTISATIONS ET FICHIERS

Le début d'année est l'occasion de se mettre à jour. Vous avez tous reçu le mot de notre trésorier. N'hésitez pas à le joindre si problème. Dans cette période d'inflation, nous avons opté pour une augmentation de cotisation (2,55%) bien inférieure à l'inflation (6%). Nous vous remercions car la quasi-totalité de nos 560 adhérents a bien compris la démarche.

Nous nous attachons également à mettre à jour tous nos fichiers ne serait-ce que pour vous adresser nos multiples informations donc merci aussi de nous signaler tout changement d'adresse (domicile, téléphone et internet).

Nous comptons à nouveau sur vous.

#### Suite de la page 3

travail, etc... Des échos reçus récemment laissent craindre que toutes ces entreprises privées ne soient pas toutes sans reproches.

Comme exprimé récemment en bureau, nous souhaitons que d'autres commissions ou groupes de travail se mettent en place afin d'impliquer plus de membres du CDCA. Monsieur le Président Leboeuf a annoncé vendredi soir, aux vœux, la nouvelle organisation des MDSF, Maison Départementale Solidarité Famille et des points d'info MDPH, Maison Départementale Personnes Handicapées.

### RENDEZ-VOUS CONVIVAL LE JEUDI 16 MARS

La mobilisation sur le dossier des retraites nous a obligé à « décaler » la galette des rois prévue le 19 janvier. Nous savons qu'un grand nombre d'entre nous tient particulièrement à ce premier rendez-vous convivial de l'année. Alors, marquez à l'encre rouge sur vos agendas, la date du Jeudi 16 mars 2023. Vous êtes conviés à Mouilleron-le-Captif, salle du foyer rural (derrière la mairie). Même programme prévu, même rendez-vous à midi et surtout même ambiance attendue...

La commission loisirs vous a envoyé l'invitation à ce rendez-vous en même temps que l'invitation à la sortie du 1er Juin dans la presqu'île de Rhuy. N'oubliez pas de renvoyer vos inscriptions...

On compte sur vous !

### RE-NAISSANCE DU SITE DE NOTRE SYNDICAT

Le site internet du syndicat est désormais accessible par tous les syndicats CFDT retraités. Inversement vous pouvez, si vous le souhaitez, consulter l'activité des autres syndicats.

En effet, le site de notre syndicat est désormais compatible avec celui de notre Union Confédérale des Retraités.

Comment procéder ? C'est tout simple, du site de l'UCR CFDT (Union Confédérale des Retraités), il vous suffit de cliquer sur « sites locaux » pour trouver notre nouveau site CFDT Vendée retraités et ceux de tous les autres syndicats locaux.

Nous nous efforcerons de rendre ce site le plus vivant possible. Si vous voulez faire paraître une publication rapprochez-vous de vos militants de proximité. Là aussi, nous comptons sur vous.

Très bien, mais à ce jour nous n'avons pas eu connaissance du rapport du cabinet d'études qui a planché sur cette nouvelle organisation, ni du coût de cette étude.

Enfin, nous devons également faire savoir que nous existons, par une **communication publique** pour tenter de mettre en valeur nos réflexions près de l'opinion. Je vous remercie de votre attention.

Pour la CFDT retraités et les syndicats,  
Joseph ALLAIN